

RAPPORT N° 93/2-07  
au Conseil Municipal

OBJET

**REALISATION DE SERRES A PLANTS  
AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE  
EN COMPLEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT**

Par Délibération n° 92/2-33 du 25 avril 1990, vous vous êtes prononcés favorablement sur le principe général et sur l'opportunité d'une intervention communale pour la réalisation de serres à plants. Vous avez, de plus, adopté le pourcentage de la participation communale venant en complément des aides directes de la C.E.E. et du Conseil Général, à savoir 20 % de l'investissement pour des serres à plants d'une superficie inférieure à 500 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, Monsieur Jacky PAYET a réalisé une serre d'une surface de 140 m<sup>2</sup> en relation avec la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, et sollicite de la Commune une prise en charge d'une partie de l'investissement.

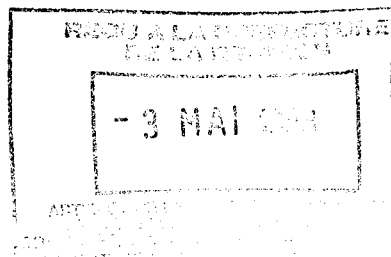
Il convient de préciser que cette personne a bénéficié d'un accord préalable du Département sur leur dossier, sur la base d'une participation de 20 %.

Je vous demande donc, dans la limite des crédits disponibles inscrits au Budget de 1993 (Chapitre 914 - Article 1302 / Subventions d'équipement à verser) de m'autoriser à accorder une aide financière à Monsieur Jacky PAYET, suivant les modalités précisées en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

P/ LE MAIRE *Abisset*  
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT  
2<sup>e</sup> Adjoint



DELIBERATION N° 93/2-07  
au Conseil Municipal  
en séance du samedi 24 avril 1993

OBJET

REALISATION DE SERRES A PLANTS  
AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE  
EN COMPLEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/2-07 du Maire ;

Vu le rapport de Gabriel Armoudom, 10 ème Adjoint au Maire  
Présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

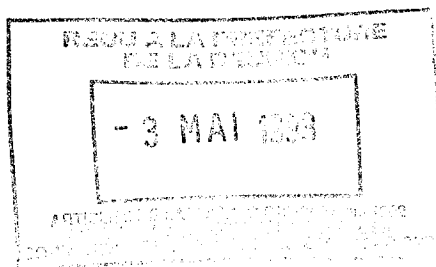
Sur l'avis desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à accorder une aide financière à Monsieur Jacky PAYET (Agriculteur) et à lui verser les sommes allouées selon les modalités qui suivent et reprises en annexe - dans la limite des crédits inscrits au Chapitre 914 - Article 1302 du Budget de 1993 à Monsieur Jacky PAYET.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

29 AVR. 1993



p/ LE MAIRE Absent  
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT  
2° Adjoint

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 en séance du Samedi 24 AVRIL 1993  
 et annexé à la Délibération n° 93/2-07

ANNEXE AU RAPPORT N° 93/2-07  
 au Conseil Municipal  
 en séance du samedi 24 avril 1993

REALISATION DE SERRES A PLANTS

AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE  
 EN COMPLEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT

IDENTITE DU BENEFICIAIRE	ACTIVITE	SUPERFICIE DE SERRE	COUT GLOBAL	DEPARTEMENT 20 %	COMMUNE 20 %	FEOGA 20 %	AGRICULTEUR 40 %
Jacky PAYET	Maraîchage	140 m <sup>2</sup>	15 900 F	3 180 F	3 180 F	3 180 F	6 360 F

LE MAIRE  
 Gilbert ANNETTE



M. CHAN-LIAT  
 2° Adjoint